

# « Accroître nos moyens de détection »

jeu, 29/03/2018 - 09:39 | Anthony Gautier



**Pour Jean-Pierre Sueur, sénateur PS, la lutte contre le terrorisme passe par le renforcement du renseignement territorial dans tout le pays.**

**TERRORISME** - La cérémonie nationale d'hommage rendue, mercredi 28 mars, au gendarme Arnaud Beltrame a mis entre parenthèses, durant quelques heures au moins, la polémique sur la politique antiterroriste du gouvernement qui n'a cessé d'enfler depuis que Radouane Lakdim, petit délinquant fiché S a tué quatre personnes, entre Carcassonne et Trèbes (Aude), le 23 mars.

Sans surprise, Laurent Wauquiez, le patron des Républicains, a donné dans la surenchère en demandant à Emmanuel Macron de cesser de faire preuve « *d'une coupable naïveté* » et en souhaitant que les personnes fichées S « *jugées dangereuses* » soient enfermées préventivement pour celles qui ont la nationalité française et que les autres soient expulsées du territoire national. Des propositions relayées, mardi, par le président du groupe LR Christian Jacob lors de la séance des questions au gouvernement dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale.

**« Il (ndlr : Laurent Wauquiez) fait semblant de ne pas connaître les principes fondamentaux du droit »**

« *Il (ndlr : Laurent Wauquiez) fait semblant de ne pas connaître les principes fondamentaux du droit* », réagit le sénateur PS Jean-Pierre Sueur qui a été à l'origine d'un rapport, il y a deux ans, sur la question du terrorisme et des moyens de le combattre. « *On ne peut mettre quelqu'un en détention que si un juge le décide. Vous savez, il y a plus de 20.000 personnes qui sont fichées S et sur ces 20.000, entre 10.000 et 12.000 pour lesquelles il y a des soupçons de radicalisation. Et la quasi totalité de ces personnes-là sont surveillées. Ceux qui pensent que l'on peut surveiller quelqu'un 24 heures sur 24 sont irréalistes, il faudrait six policiers pour une seule personne* ». Parmi les personnes fichées S, on trouve, outre des islamistes dont on soupçonne qu'ils sont sur le chemin de la radicalisation, des hooligans, des anarchistes, etc.

Pour contrer le procès en laxisme qui lui était fait après les attentats de novembre 2015, le gouvernement socialiste avait soumis à l'appréciation du Conseil d'État l'hypothèse de la détention préventive appliquée aux personnes soupçonnées de radicalisation. Et, dans un avis du 17 décembre 2015, la plus haute juridiction administrative avait tranché la question et souligné que « *toute détention doit être décidée par l'autorité judiciaire ou exercée sous son contrôle* », en vertu de l'article 66 de la Constitution selon lequel « *nul ne peut être arbitrairement détenu* ». Ainsi, concluait le Conseil d'Etat, « *au plan constitutionnel et au plan conventionnel, il n'est pas possible d'autoriser par la loi, en dehors de toute procédure pénale, la rétention, dans des centres prévus à cet effet, des personnes radicalisées* ».

**« Toute détention doit être décidée par l'autorité judiciaire ou exercée sous son contrôle »**

**« On a besoin d'un maillage de renseignement plus performant partout en France »**

Pour Jean-Pierre Sueur, la lutte contre le terrorisme passe nécessairement aujourd'hui par le renforcement du « renseignement territorial ». « *Il est absolument indispensable, et le Président de la République l'a dit lui-même, d'accroître nos moyens de détection. Tous les terroristes qui sont passés à l'acte étaient connus, mais c'est évidemment très compliqué de prévoir le passage à l'acte. On a besoin d'un maillage de renseignement plus performant partout en France, dans les petites et grandes villes, comme dans les petits villages* », poursuit Jean-Pierre Sueur qui rappelle que 12 projets d'attentats ont pu être déjoués en l'espace d'une année grâce au travail des services de renseignement.

Et, dans ce registre-là, le sénateur met l'accent aussi sur la nécessité impérieuse de gagner « *la guerre du cryptage* ». « *Il faut davantage de surveillance des réseaux sociaux qui peuvent être des outils de radicalisation, la loi permet de supprimer des sites, il faut donc l'appliquer. Pour déjouer les projets des terroristes, il faut gagner cette guerre du cryptage qui est essentielle. L'on sait que c'est en communiquant de manière cryptée que les terroristes s'organisent et déclenchent leurs actes.*»

Autre moyen de lutter contre le terrorisme préconisé par l'élu du Loiret, le recueil de renseignements pénitentiaires. « *Il y a 500 personnes dans les prisons françaises qui sont fortement radicalisées. Il est impératif que ces personnes-là soient coupées du reste de la prison mais il ne faut pas qu'elles soient détenues dans des unités de trop grande dimension, il faut des petites structures afin d'éviter une propagation de la radicalisation*», poursuit-il.

**« Il y a 500 personnes dans les prisons françaises qui sont fortement radicalisées »**

Vigilance extrême à l'encontre « *des personnes qui reviennent de Syrie et qui ont participé, pour la plupart, à des actes de guerre* », travail permanent à l'école pour « *promouvoir les valeurs de la République et les règles du vivre ensemble* », telles sont les autres leviers sur lesquels la lutte contre le terrorisme doit être actionnée. « *Il faut arrêter avec les solutions simplistes et irréalistes* », conclut le sénateur du Loiret.

**A. G.**